

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juin 2015

à 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoint(e)s : Céline MASTRONARDI, André METZ et Michèle FETZER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Marc HARRER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Norbert RIESTER, Philippe SCHMITT, Benoît SPITZ.

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2015

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me Benoît SIEGENDALER, Notaire à BARR, concernant la vente d'un immeuble bâti, sis 51 Bas-Village à STOTZHEIM, cadastré en section 7 n° 29, maison d'habitation édifée sur un terrain d'une superficie d'environ 695 m², lot n° 1, appartenant à Mme OBRECHT veuve KOENIG Germaine,
- Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me Valérie BERNARD-UTTENWEILER, notaire à STRASBOURG, concernant la vente d'un terrain bâti, cadastré section 6 parcelle 107/20 de 4,09 ares, sis 21 Bas-village appartenant à Mme Chiara BENVENUTI,
- Considérant que les immeubles en question sont soumis au droit de préemption urbain,
- Considérant cependant que l'acquisition de ces immeubles ne présente pas d'intérêt pour la Commune,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de ne pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER

- Vu le compte-rendu de la Commission Appel d'Offres réunie le 4 mai 2015 pour le comparatif des offres reçues pour l'aménagement paysager,
- Vu la délibération du 4 mai 2015, en point divers, par laquelle le Conseil municipal autorise le Maire à signer les devis pour accord,
- Vu le devis reçu de l'entreprise LEDERMANN d'un montant HT de 4 963,39 € pour l'aménagement paysager Entrée Est,
- Vu les devis reçu de l'entreprise LEDERMANN d'un montant HT de 1 050,63 € pour l'aménagement paysager accès Woelfli,

- Considérant que l'aménagement paysager de l'accès Woelfli est à la charge de la Commune, l'accès se trouvant dans l'espace réservé,
- Considérant que ces frais sont à la charge du régisseur,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux d'aménagement paysager par l'entreprise LEDERMANN pour un montant HT de 4 963,39 €,
- DÉCIDE d'effectuer les travaux d'aménagement paysager accès Woelfli par l'entreprise LEDERMANN pour un montant HT de 1 050,63 €,
- AUTORISE le Maire à signer les devis pour accord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

SALLE MULTI-ASSOCIATIVE

- Vu la délibération du 3 novembre 2014 par laquelle le Conseil municipal décide d'effectuer les travaux de la salle multi-associative,
- Vu la délibération du 27 janvier 2015 par laquelle le Conseil municipal valide les devis retenus pour les travaux d'électricité et chauffage de la salle multi-associative,
- Vu la délibération du 16 mars 2015 par laquelle le Conseil municipal attribue les travaux de menuiserie et maçonnerie et décide d'effectuer une nouvelle demande d'offres pour le lot plâtrerie, les travaux décrits dans la première demande ayant été modifiés,
- Entendu M. le Maire qui présente aux membres du Conseil le nouveau plan établi pour les travaux à réaliser dans la salle multi-associative.

Suite à l'élaboration finale du plan, M. le Maire présente les appels d'offres pour les lots suivants :

- Lot Peinture,
- Lot Sanitaire,
- Lot Plâtrerie,
- Lot Parquet ponçage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le nouveau plan présenté pour les travaux de la salle multi-associative,
- AUTORISE le Maire à lancer les appels d'offres présentés,
- CHARGE la Commission Appel d'Offres, qui se réunira le 25 juin prochain, de comparer les offres reçues.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

SUBVENTION AU CONSEIL DE FABRIQUE

- Vu la demande de subvention du Conseil de Fabrique pour la réparation de l'orgue de l'église St Nicolas à Stotzheim,
- Considérant que le Conseil Général accord une subvention de 15 % sur le montant TTC des travaux si la Commune accorde également une subvention,
- Considérant que les devis pour la réparation sont en cours,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE d'accorder une subvention de 15 % du montant des travaux TTC au Conseil de Fabrique,
- DIT que cette subvention sera inscrite au compte 6574 du Budget Primitif 2015,

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES VOIX

1 abstention – 14 voix pour

DIVERS ET COMMUNICATION

5.1. Compte rendu des Commissions Communales

- **Réunies** : les membres des Commissions se sont réunis le 28 mai à 20 h 00 au sujet du dossier cantine/garderie. Mme Céline Mastronardi, responsable du dossier, informe le Conseil qu'elle a relancé les parents initialement intéressés par le projet, mais que le nombre d'enfants inscrits ne suffit pas pour l'ouverture d'une cantine (le minimum étant de 15 enfants). Le Conseil propose d'effectuer une ultime relance afin de prendre une décision ultérieure.
- **Vie locale** : les membres de la Commission se sont réunis le 30 mai pour faire l'inventaire de l'ancien mobilier des écoles et vieilles choses à mettre en vente (à la chaufferie et à l'atelier communal). Une vente au plus offrant aura lieu le samedi 4 juillet de 13 h à 17 h. Le Conseil décide d'en informer les habitants par voie d'affichage ainsi que dans le prochain bulletin municipal.
- **Réunies** : les membres des Commissions se sont réunis ce jour avant le Conseil, avec M. BAYER du CAUE du Bas-Rhin pour le dossier d'accessibilité mairie. Le nouveau projet, suite à la première réunion du 23 mars 2015, a été présenté aux membres.
- **Visite rivière à Bourgheim** : le jeudi 28 mai, les membres du Conseil ont été invités à aller voir les travaux effectués à la rivière de Bourgheim. La Communauté des Communes a pris en compte la demande des conseillers d'effectuer les travaux à Stotzheim en deux tranches : la première serait le bas du Bas-Village. Ils ont également négocié quatre opérations de fauchage par an au lieu de deux.

5.2. Demande de subvention

Le 21 avril 2015, la Commune a réceptionné un courrier par lequel le Président de l'Association des paralysés de France (APF) demande à la Commune une subvention pour le fonctionnement de leur association. Le Conseil a décidé de rester sur sa position antérieure en ne donnant pas suite à cette requête.

5.3. Vente mobilier et autres : vente au plus offrant

Suite à la réunion de la Commission Vie Locale, Mme Michèle FETZER, adjointe au Maire, présente aux membres l'inventaire du mobilier à vendre ainsi que le texte destiné à être publié pour informer la population de la vente. Le produit de cette vente sera versé à l'ACMECS.

5.4. Locations salles Stotzheim

M. le Maire explique aux membres qu'une plainte a été reçue en mairie suite à la vente de tapis à la salle des fêtes. La Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein demande aux associations s'occupant de la location de salles de vérifier l'inscription à la chambre des commerces des vendeurs sollicitant la location de leur salle. Chaque association est responsable et peut être condamnée pour complicité en cas de problème. Un courrier sera fait aux associations louant des locaux.

5.5. Fixation dates prochaines Commissions

Une Commission Appel d'Offres aura lieu le jeudi 25 juin 2015 à 18 h 30.

Une commission Vie Locale aura lieu le mardi 16 juillet 2015 à 19 h.

Une commission Communication aura lieu le jeudi 18 juillet 2015 à 19 h.

- Un long débat est engagé concernant la décision de fermeture d'une classe de maternelle par les instances de l'Éducation Nationale.

Après discussion, il est décidé de demander une audience auprès de l'Inspection académique ; la Commune remplit les conditions pour maintenir la classe ouverte et la décision de fermeture est incompréhensible.

- Le **prochain Conseil municipal** aura lieu le jeudi 25 juin 2015 à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 53

*Délibération certifiée exécutoire compte
tenu de sa réception en Sous-Préfecture
le 17 juin 2015
Extrait certifié conforme,
Le Maire*

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STOTZHEIM
DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2015**

Ordre du jour :

1. Déclarations d'intention d'aliéner
2. Choix de l'entreprise pour l'aménagement paysager
3. Salle multi-associative
4. Subvention au Conseil de Fabrique
5. Divers et communication
 - 5.1. Compte rendu des commissions communales (Réunies, visite rivière Bourgheim)
 - 5.2. Demande de subvention
 - 5.3. Vente mobilier et autres (chaufferie et atelier communal)
 - 5.4. Location salles à Stotzheim
 - 5.5. Fixation dates de prochaines commissions communales

Noms et Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
KOENIG Jean-Marie	Maire		/
MASTRONARDI Céline	Adjointe		/
METZ André	Adjoint		/
FETZER Michèle	Adjointe		/
METZ Didier	Conseiller Municipal		/
ALBRECHT Joanne	Conseillère Municipale		/
SPITZ Benoît	Conseiller Municipal		/
LEHMANN Dominique	Conseillère Municipale		/
SCHMITT Philippe	Conseiller Municipal		/
HIRTZ Valérie	Conseillère Municipale		/
RIESTER Norbert	Conseiller Municipal		/
GOERINGER Carine	Conseillère Municipale		/
EHRHART Joseph	Conseiller Municipal		/
DIETRICH Anne	Conseillère Municipale		/
HARRER Marc	Conseiller Municipal		/